



Département de l'Aveyron
République française
17 Rue Aristide Briand - CS 53 531 - 12035 RODEZ Cédex 9
Tel. 05 65 73 83 00 – www.rodezagglo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil

En exercice : 50
Présents physiquement : 36
Conseillers ayant donné procuration : 8
Conseillers excusés non représentés : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Rodez agglomération s'est réuni à l'Hôtel de Rodez agglomération, salle de l'Amphithéâtre, 17 rue Aristide Briand à Rodez, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Jean-Philippe KEROSLIAN, Premier Vice-Président de Rodez agglomération, Maire d'Onet-le-Château, et dûment convoqué le 18 juin 2025.

Conseillers présents : 36

Isabelle BAILLET-SUDRE, Marion BERARDI, Dominique BEC, Martine BEZOMBES, Didier BOUCHET, Jean-François BOUGES, Monique BULTEL-HERMENT, Fabienne CASTAGNOS, Florence CAYLA, Alexis CESAR, Maryline CROUZET, Gulistan DINCEL, Joseph DONORE, Jacques DOUZIECH, Mathilde FAUX, Bernard FERRAND, Francis FOURNIE, Patrick GAYRARD, Dominique GOMBERT, Elisabeth GUIANCE, Serge JULIEN, Danièle KAYA-VAUR, Jean-Philippe KEROSLIAN, Christophe LAURAS, Sylvie LOPEZ, Christian MAZUC, Jacques MONTOYA, Laurence PAGES TOUZE, Pascal PRINGAULT, Jean-Paul REMISE, Jean-Pierre ROGER, Jean-Philippe SADOUL, Régine TAUSSAT, Marie-Noëlle TAUZIN, Florence VARSİ, François VIDAMANT.

Conseillers ayant donné procuration : 8

Céline ALAUZET	procuration à	Maryline CROUZET
Alain BESSIERE	procuration à	Jean-Philippe SADOUL
Guy CATALA	procuration à	Isabelle BAILLET-SUDRE
Martine CENSI	procuration à	Dominique GOMBERT
Jean-Michel COSSON	procuration à	Mathilde FAUX
Mathieu GINESTET	procuration à	Elisabeth GUIANCE
Alain RAUNA	procuration à	Florence VARSİ
Elodie RIVIERE	procuration à	Patrick GAYRARD

Conseillers excusés non représentés : 6

Valérie ABADIE-ROQUES, Nathalie CALMELS, Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Jean-Luc PAULAT, Alain PICASSO, Christian TEYSSERE.

Secrétaire de séance : Marion BERARDI

250624-098-DL – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

RAPPORTEUR : Christian MAZUC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-36, L. 2311-1 et suivants, R.2311-1 et suivants et L.1612-1 et suivants.

Considérant ce qui suit :

Au 1^{er} janvier 2024, Rodez agglomération a intégré le nouveau référentiel comptable M57 qui est venu se substituer, pour le budget principal et les budgets annexes des services publics administratifs, à l'instruction M14. Les budgets annexes des services Publics Industriels et Commerciaux restent, pour rappel, soumis à l'instruction comptable M4.

Dans la continuité de cette évolution du cadre comptable, la présentation des comptes de l'agglomération se fera désormais sous la forme du Compte Financier Unique qui devra être généralisé à l'ensemble des collectivités et leurs groupements d'ici 2026.

Ce Compte Financier Unique, élaboré en collaboration avec le comptable public, vient remplacer les deux documents distincts que constituaient jusqu'à présent le Compte Administratif élaboré par la collectivité et le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Ce document vise ainsi à renforcer la lisibilité et la transparence des finances publiques, à améliorer la qualité des comptes et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le Conseil de Rodez agglomération est ainsi amené à se prononcer pour la première fois sur l'approbation des Comptes Financiers Uniques 2024 du Budget Principal d'une part et des 13 Budgets Annexes d'autre part, à savoir :

- Assainissement collectif,
- Assainissement non collectif,
- Collecte et Elimination des déchets,
- Transports urbains,
- Eau de Rodez,
- Ventes de produits dérivés au sein des boutiques,
- Autorisations et droits des sols (ADS) pour les communes hors agglomération,
- Gémapi,
- Office de Tourisme,
- Zones d'activités économiques,
- ZAC de Bourran,
- ZAC de l'Estréniol,
- ZAC de Combarel.

Le document de présentation, joint en annexe, retrace :

- o d'une part, les équilibres financiers et comptables du Budget Principal et des budgets annexes (page 2 à 4). Sont répertoriés les produits et charges de fonctionnement, les soldes d'épargne, les dépenses d'investissement et leurs moyens de financement.
Cette première partie de présentation a pour objet d'analyser les équilibres financiers globaux, leurs évolutions et de s'assurer de la solvabilité de la structure.
- o d'autre part les moyens financiers mobilisés en 2024 pour la mise en œuvre des différentes politiques publiques et des différents projets portés par la communauté d'agglomération (pages 5 à 22).

ÉLÉMENTS CONTEXTUELS DU COMPTE FINANCIER 2024

L'année 2024 a été marquée par le ralentissement de l'inflation dans la plupart des pays développés contenue entre autres par la hausse des taux d'intérêt des Banques centrales. En France, l'inflation s'est stabilisée en décembre dernier à 1.3 %. En moyenne annuelle, l'inflation pour 2024 s'affiche ainsi à 2 % après 5.2 % en 2022 et 4.9 % en 2023. Toutefois les évolutions géopolitiques récentes pourraient impacter significativement la croissance et l'inflation sur 2025.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 JUIN 2025

Dans ce contexte, Rodez agglomération a su maintenir une situation financière saine en améliorant ses niveaux d'épargne et en poursuivant la réduction de son niveau d'endettement.

Cette situation financière a pu être garantie grâce à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement courantes et à la progression des recettes fiscales économiques (CFE, TASCOT et IFR) garanties par un tissu économique fort et dynamique (et ce sans intervention sur les taux de fiscalité des entreprises).

A noter l'encaissement sur 2024 de l'indemnité versée par l'assurance de Rodez agglomération suite à l'incendie intervenu en août 2023 sur une partie des locaux de la Maison de l'économie, rue Aristide Briand. La somme de 1,19M€ vient donc majorer exceptionnellement les résultats de fonctionnement de l'agglomération sur son Budget Principal qui seraient restés stables sans cet élément conjoncturel.

Par ailleurs, forte des excédents réalisés en fonctionnement, l'agglomération a poursuivi la réalisation des investissements programmés avec un niveau de dépenses qui s'établit, tous budgets confondus à 27,3 M€, hors dette en 2024 (21,5 M€ sur le seul Budget Principal) contre 21,9 M€ en 2023 (15,9 M€ sur le Budget Principal).

De plus, consciente de la nécessaire transition écologique du territoire, l'agglomération a poursuivi ses actions pour réduire ses consommations énergétiques en investissant notamment sur la rénovation énergétique de son patrimoine (Ecole de musique, piscines, musées, éclairage public...) et en adaptant au mieux ses usages.

La tendance de l'évolution des consommations obtenue en 2022 et 2023 a été maintenue en 2024 avec une nouvelle baisse de 3% sur l'ensemble des installations (patrimoine bâti et éclairage public). Le bilan est donc une baisse des consommations énergétiques de 23 % de 2019 à 2024.

La facture énergétique a connu une baisse de 21% sur 2024 profitant par ailleurs de la baisse des prix unitaires du gaz et de l'électricité qui ne sont cependant pas revenus au niveau des prix de l'année 2019 (+45 %).

Rodez agglomération a par ailleurs accéléré sa politique d'investissement en matière de rénovation de l'habitat, d'accès de soins avec les maisons de santé, d'optimisation des opérations de collecte, de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement... L'année 2024 a également vu se concrétiser la mise en place de la tarification progressive de l'Eau et la gratuité des 15 premiers mètres cubes sur Rodez

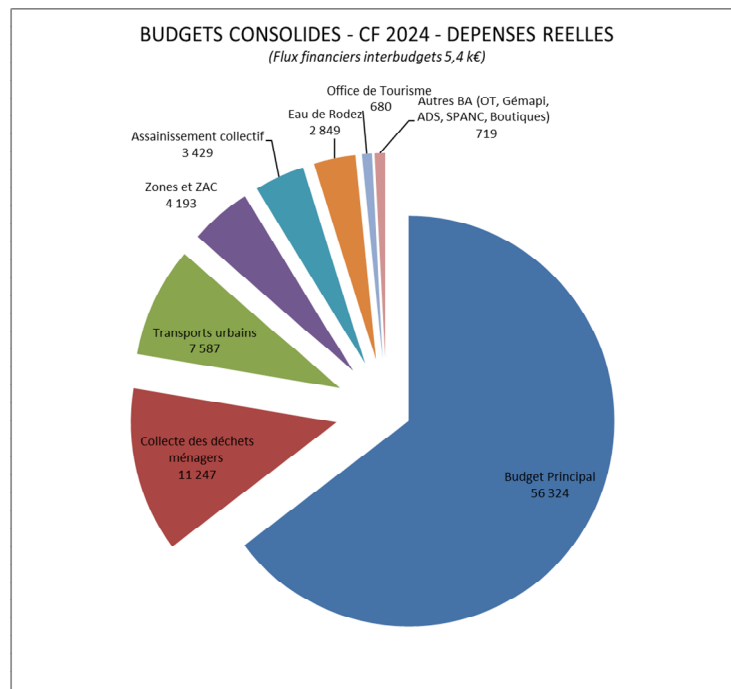
Le dynamisme et la poursuite d'une gestion rigoureuse permettent à Rodez agglomération de maintenir une solidité financière avec des ratios financiers positifs : un niveau d'autofinancement fort, un encours de dette qui décroît et des marges de manœuvre préservées pour investir durablement pour l'avenir de son territoire et de ses habitants.

L'ANALYSE BUDGETAIRE GLOBALE DU COMPTE FINANCIER 2024

(TOUS BUDGETS)

Les dépenses totales enregistrées en 2024 (*dépenses d'ordre + dépenses réelles*) se chiffrent à **169 M€ (198 M€ en 2023)**.

Les dépenses réelles de Rodez agglomération en 2024 (y compris les budgets annexes et après retraitement des flux inter budgets) **s'élèvent à 81,6 M€** (fonctionnement / investissement). Ces dépenses sont en progression de 5,6 % par rapport à celles de l'exercice 2023 (77,3 M€). Les dépenses consolidées se répartissent comme suit entre le Budget Principal et les différents budgets annexes :



❖ INDICATEURS FINANCIERS

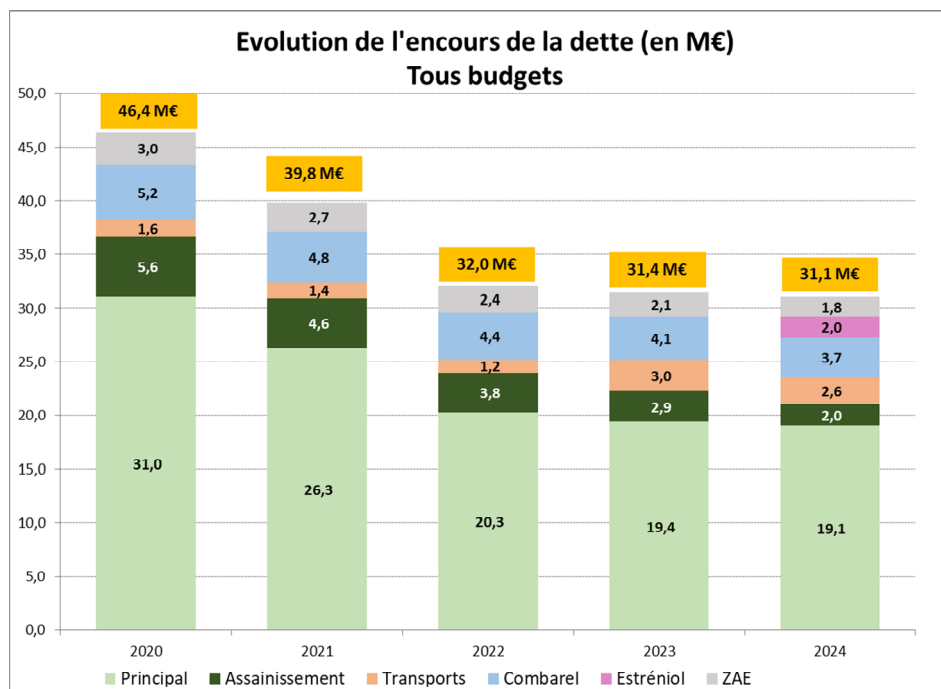
L'épargne Brute et l'épargne Nette consolidées affichent en 2024 des taux excédentaires qui s'élèvent respectivement à 29,6 % et 23,9 % des recettes de gestion, si l'on neutralise les budgets annexes Zones d'activités et Zones d'aménagement concerté (ZAE et ZAC) dont les opérations, comptabilisées en section de fonctionnement, s'apparentent par leur nature à des opérations d'investissement. Ces taux affichent une progression par rapport à 2023 (25,9 % et 18,0 %) et permettent le financement des investissements avec un recours limité à l'emprunt.

Courant 2024, deux nouveaux emprunts à taux fixe ont été réalisés sur le Budget Principal (3M€) et sur le Budget annexe ZAC de l'Estréniol (2M€) afin de couvrir les besoins d'investissements sur ces deux budgets. Le montant total de ces nouveaux emprunts (5M€) étant inférieur au total de l'annuité en capital de l'EPCI (5,3M€), l'encours de dette a donc continué de diminuer.

L'encours global de la dette communautaire qui s'élevait à **46,4 M€ fin 2020**, s'établit fin 2024 à **31,1 M€**.

La durée de désendettement consolidée s'établit autour de 1,3 années, attestant de la solidité financière de l'agglomération et de sa capacité à investir.

Par ailleurs, les intérêts de la dette payés en 2024 atteignent 842 k€ contre 853 k€ en 2023.

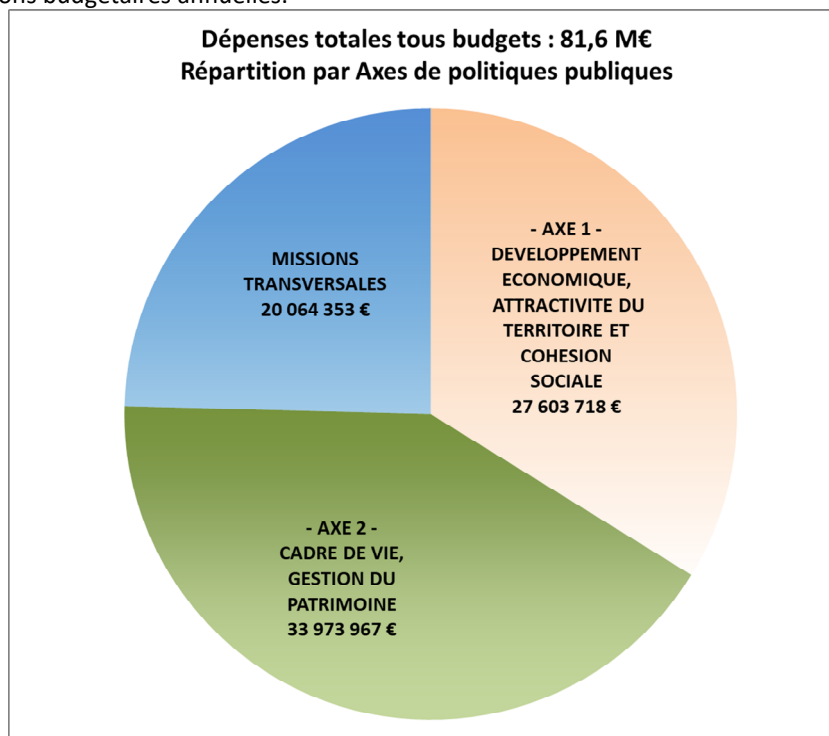


❖ DECLINAISON PAR POLITIQUES PUBLIQUES

L'arborescence de la stratégie des politiques publiques de Rodez agglomération se décline à travers 2 axes majeurs :

- **Le développement économique, l'attractivité du territoire et la cohésion sociale ;**
- **Le cadre de vie et la gestion du patrimoine ;**

Ces deux axes constituent le fil conducteur de l'action communautaire et se traduisent opérationnellement au travers des réalisations budgétaires annuelles.



(Cf document annexe détaillé)

Pour cette année, après neutralisation des flux inter-budgétaires, ce sont donc 81,6 M€ de crédits budgétaires qui ont été mobilisés au service du projet de l'agglomération (contre 77,3 M€ en 2023).

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 JUIN 2025

Ainsi, près de **27,6 M€**, soit **33,8 %** des dépenses, ont été affectées sur des projets concourant au **développement économique, à l'attractivité du territoire et à la cohésion sociale** sur les thématiques suivantes :

- le développement économique et l'emploi qui concentre 5,1 M€ de dépenses en 2024 dont l'essentiel (3,9 M€) est consacré à la création, l'extension, l'entretien ou la requalification des zones d'activités économiques (aménagement des ZAC de l'Estréniol, de Malan 5, relampage de l'éclairage public...). Des crédits ont également été affectés au fonctionnement de la Maison de l'Economie ainsi que pour l'aide économique aux entreprises et aux commerces ;
- l'enseignement supérieur et la recherche qui totalisent 1,5M€ en 2024, dont 420 k€ pour le fonctionnement du Restaurant Universitaire et 827 k€ de participation à la Région pour la construction du nouveau site universitaire ;
- la culture, les équipements culturels (Musées, Amphithéâtre, Ecole de Musique) et le tourisme qui représentent 5,3 M€ de réalisations en 2024. A noter la réalisation de l'extension du bâtiment Fenaille sur les bâtiments de la Maison du Passet et de l'immeuble St Just (716 k€).
- la thématique du Patrimoine qui regroupe pour un total de 220 k€ les actions menées par le service et les subventions pour la rénovation des façades ;
- la stratégie territoriale et la contractualisation qui couvrent les charges afférentes à l'instruction du droit des sols, au Plan local de l'Urbanisme, au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Territoire (PSMV) et à la contribution de l'agglomération au PETR. Le total de cette thématique se chiffre à 1,1 M€ ;
- les projets urbains qui totalisent 422k€ en 2024 et concernent les ZAC de Combarel et de Bourran ;
- 4,6 M€ ont été affectés à l'habitat et à l'équilibre social de l'habitat dans le cadre notamment des aides à la pierre à l'accompagnement du logement social et au programme de rénovation urbaine ;
- la thématique de la politique de la Ville qui intègre pour un total de 1,2 M€, le financement du Foyer d'Hébergement d'Urgence par l'intermédiaire du CIAS, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et le partenariat avec les associations et CCAS des communes ;
- la thématique Contrat Local de Santé et MSP qui s'élève à 2,6 M€ affectés pour l'essentiel à la réalisation de la MSP de Rodez Centre et à l'extension de l'celle du Faubourg. L'agglomération a par ailleurs acquis en 2024 le terrain pour la construction de la MSP de Sébazac. En recettes de fonctionnement, les loyers des Maisons de santé apparaissent à hauteur de 400 k€ ;
- enfin, les sports et l'action sportive qui représentent en 2024 plus de 5,6 M€ avec pour l'essentiel la gestion du Pôle Aquatique (2,5 M€) auquel se rajoute les investissements relatifs à la rénovation énergétique de la Piscine Géraldini (574k€), ceux du parc Equestre de Combelles, des gymnases La Roque et du Vallon des Sports et enfin, le partenariat associatif. A noter pour finir l'acquisition du bâtiment dans lequel sera réalisé le futur Boulodrome communautaire (1,4M€)

L'axe « **cadre de vie et gestion du patrimoine** » a, quant à lui, mobilisé **34,0 M€**, soit **41,6 %** des dépenses engagées :

- la gestion de la Régie Eau de Rodez cumule 2,6 M€ de dépenses réelles dont 0,7 M€ d'investissement ;
- 3,8 M€ ont été consacrés à l'assainissement et à la gestion des milieux aquatiques ;
- la prévention et la gestion des déchets totalisent 11,2 M€ de dépenses dont 1,6M€ pour la réalisation de point de regroupement de collecte ;
- la thématique Patrimoine communautaire intègre pour près de 7,0 M€ les équipements non ventilés dans les précédentes thématiques. On trouve notamment la contribution de l'agglomération au SDIS pour un montant de 2 M€ mais également les dépenses réalisées sur l'Hôtel d'agglomération ou l'aménagement du Centre technique communautaire (2,6M€) dont l'utilisation est mutualisée sur plusieurs services communautaires ;
- enfin, 9,4 M€ sont affectés à la thématique Transports publics, mobilités et routes. On y retrouve notamment le financement de la DSP de Transports Urbains, les circulations douces, l'Aéroport, la contribution à l'aménagement de la RN88...

Au titre des **missions transversales**, il convient de noter que **7,4 M€** (9,1 % des crédits) ont **été reversés aux communes** au titre de l'Attribution de Compensation, de la Dotation de Solidarité Communautaire et de divers fonds de concours.

Enfin, 5,3 M€ ont été consacrés au remboursement de l'annuité de la dette (contre 6,5 M€ en 2023).

COMPTES FINANCIERS 2024 (PRESENTATION PAR BUDGET)

A – LE BUDGET PRINCIPAL

Les équilibres comptables 2024 s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT		RESULTATS 2024
2024		2024		
CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 464 085	IMPOTS ET TAXES	28 929 104	
CHARGES DE PERSONNEL	8 391 361	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 651 758	
ATTENUATIONS DE PRODUITS	8 605 885	ATTENUATION DE CHARGES	110 682	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 529 051	PRODUITS DES SERVICES & VENTES	2 166 679	
CHARGES FINANCIERES	508 219	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 009 826	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	487	PRODUITS FINANCIERS	10 890	
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES	1 920	PRODUITS EXCEPTIONNELS (*)	234 666	
OPERATIONS REELLES	31 501 009	OPERATIONS REELLES	44 113 606	
OPERATIONS D'ORDRE	7 560 716	OPERATIONS D'ORDRE	1 831 806	
		REPORTS RESULTATS N-1	11 200 617	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	39 061 726	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	57 146 029	18 084 303

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT		RESULTATS 2024
2024		2024		
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	21 484 253	RESSOURCES PROPRES	10 077 838	
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	3 338 925	RECOURS A L'EMPRUNT	3 000 000	
OPERATIONS REELLES	24 823 178	OPERATIONS REELLES	13 077 838	
OPERATIONS D'ORDRE	2 036 681	OPERATIONS D'ORDRE	7 765 591	
		REPORTS RESULTATS N-1	5 191 856	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	26 859 859	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	26 035 284	-824 575
TOTAL DEPENSES	65 921 585	TOTAL RECETTES	83 181 313	17 259 729

Les résultats 2024 affichent un excédent en section de fonctionnement de 18,1 M€ et un déficit en section d'investissement de 0,8 M€. L'excédent global consolidé s'établit donc à 17,3 M€.

Pour analyser le compte financier 2024, nous étudierons plus en détail les Grands Equilibres de l'épargne, déterminés sur la base du précédent tableau mais avec les retraitements suivants :

- neutralisation des opérations d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et en recettes ;
- neutralisation des reports de résultats antérieurs (y compris les résultats affectés en réserves d'investissement au compte 1068) afin de ne retenir que les opérations réalisées sur 2024 ;
- retraitement des produits de cessions (article 775) comptabilisés en section de fonctionnement mais retraités hors du calcul de l'épargne (en section d'investissement) afin de ne pas perturber la lecture des résultats annuels.

Les Grands équilibres de l'épargne pour 2024 se traduisent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES D'EXPLOITATION	14 855 447	IMPÔTS & TAXES	28 929 104
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	7 529 051	DOTATIONS & PARTICIPATIONS	10 651 758
REVERSEMENTS DE FISCALITE	8 605 885	PRODUITS D'EXPLOITATION	4 287 187
AUTRES DEPENSES	510 626	PRODUITS FIN. ET EXCEPT.	38 237
DEPENSES REELLES	31 501 009	RECETTES REELLES	43 906 286
EPARGNE BRUTE	12 405 277		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
OPERATIONS D'EQUIPEMENTS	21 370 630	RESSOURCES PROPRES	2 648 099
<i>dont subventions versées</i>	6 918 693	<i>dont cession d'éléments d'actif</i>	207 319
OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS	113 623	SUBVENTIONS PERCUES	2 752 095
REMB. CAPITAL DE LA DETTE	3 338 925	RECOURS A L'EMPRUNT	3 000 000
<i>dont remboursement du capital de la dette</i>	3 324 452	EPARGNE BRUTE	12 405 277
DEPENSES REELLES	24 823 178	RECETTES REELLES	21 012 790

Cf Grands Equilibres détaillés en annexe

1. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est alimenté en recettes à hauteur de **43,9 M€** soit une hausse de 4,8 % par rapport à 2023 et il s'établit à **31,5 M€** en dépenses, soit +3,0 % par rapport à l'année précédente.

La progression des recettes conjuguée à une hausse plus limitée des dépenses se traduit par une amélioration des niveaux d'épargne.

➤ Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du Budget Principal sont essentiellement de trois ordres : les produits fiscaux et les compensations fiscales qui y sont rattachées ; les dotations et contributions de nos partenaires institutionnels ; les produits d'exploitation.

➤ Les recettes fiscales et leurs compensations

Depuis 2021, le panier fiscal de l'agglomération n'intègre plus la recette correspondante à la Taxe d'habitation sur les résidences principales. Il est perçu en compensation une fraction de TVA nationale. Cette fraction n'a pas évolué en 2024.

De plus, depuis 2023, l'agglomération ne perçoit plus le produit de la Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises (CVAE). Celle-ci est également remplacée par une fraction de TVA qui s'établit en 2023 comme en 2024 autour de 5,2 M€

Par ailleurs, le FNGIR perçu en compensation de la disparition de la Taxe professionnelle depuis 2011 reste stable à 3,6M€, de même que la Dotation de compensation à la réforme de la TP (DCRTP à 1,8M€).

La progression des recettes fiscales se limite donc à +2% en 2024 soutenue, pour l'essentiel, par la progression des produits de la Cotisation Foncière des entreprises (+5%, sans évolution du taux de fiscalité) et de la TASCOT (+13%) qui témoignent du dynamisme économique du territoire communautaire.

	2023	2024	Δ %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	8 948	9 405	+ 5%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (TH)	727	564	- 22%
Taxe Foncière non bâtie et Taxe additionnelle sur les Propriétés Non Bâties (TFNB / TAFNB)	125	142	+ 14%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOT)	1 487	1 683	+ 13%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	400	416	+ 4%
Fraction de TVA Nationale compensation TH	7 907	7 905	- 0%
Fraction de TVA Nationale compensation CVAE	5 208	5 190	- 0%
Fraction de TVA Nationale TH (régul N-1)	-71	-114	+ 61%
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	3 611	3 611	
TOTAL FISCALITE	28 342	28 802	+ 2%
Compensations fiscales	3 794	3 851	+ 2%
Total Fiscalite et compensations fiscales	32 136	32 653	+ 2%

➤ Les dotations et participations :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) en constitue la majeure partie (6,0 M€). Celle-ci progresse modérément en 2024 de +1,0 %.
- Le FCTVA (87k€) qui compensent en partie la TVA payée sur certaines dépenses de fonctionnement.
- Les participations 2024 se situent à un montant de 700 K€. Ces produits correspondent aux financements perçus auprès de nos partenaires sur les projets menés par l'agglomération (Programme alimentaire territorial, Gens du Voyage, Contrat local de santé, Musées, CROUS,).

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 JUIN 2025

- Les produits d'exploitation (chapitres 70, 75 et 013) s'élèvent en 2024 à 4,3 M€ (soit près de 10% des recettes réelles de fonctionnement).
En 2024, ce poste est marqué par l'encaissement de l'indemnité d'assurance perçue en dédommagement de l'incendie survenu rue Aristide Briand en août 2023. La somme de 1,19 M€ vient ainsi majorer les recettes de l'agglomération.
Dédution faites de ce montant exceptionnel, les produits d'exploitation s'établissent à 3,1M€ qui résultent principalement des recettes générées :
 - par les régies du Pôle Aquatique, des Musées, des gens du voyages, Restaurant Universitaire... ;
 - par le remboursement de frais généraux par les Budgets Annexes de la Collecte et de l'Assainissement ;
 - par la perception de loyers sur des bâtiments propriétés de Rodez agglomération : loyers Maison de l'économie, Maisons de santé, ...

➡ Les dépenses réelles de fonctionnement

Ces dépenses sont réparties en cinq postes : les dépenses d'exploitation, les subventions et contributions, les reversements de fiscalité, les intérêts de la dette et les dépenses exceptionnelles.

- Les dépenses d'exploitation regroupent :
 - Les dépenses de gestion (chapitre 011) qui s'élèvent à 6,5 M€ en 2024, avec une augmentation de +3,2 % (soit +202k€) malgré la baisse des dépenses énergétiques (-115 k€ / - 9%) qui ont pu être contenues grâce à la baisse des consommations. Les autres dépenses évoluent globalement sous l'effet de l'inflation (Entretien réseaux et espaces verts...) mais également sont liées à l'organisation de l'exposition Ethiopie à Fenaille ou encore avec la progression du volume de repas universitaires servis suite à l'extension du site universitaire de St Eloi.
 - Les dépenses de personnel (chapitre 012) qui s'élèvent à 8,4 M€ progressent de 3,0 % sous l'effet des évolutions réglementaires dont la hausse du point d'indice (+1,5 %) et de l'indice minimum mi-2023 (effet année pleine) et du nombre de points (+5 pts) début 2024. A noter également la mise en place du RIFSEEP.
- Les Subventions et Contributions (chapitre 65) mobilisent 7,5 M€ en 2024, soit une progression de 8,4 % par rapport à 2023. Ce chapitre regroupe pour l'essentiel :
 - les subventions aux associations qui représentent 833 k€ ;
 - les participations versées par Rodez agglomération aux divers organismes dans lesquels la Communauté est partie prenante ou ceux qui assurent la gestion de services communautaires (Syndicats mixtes, école de musique, EPCC, communes...) en hausse de 4,1 % ;
 - les subventions d'équilibre versées aux Budgets annexes des Transports urbains (1 120 k€), de l'office de tourisme (227 k€) et de l'assainissement non collectif (10 k€) – *ces contributions sont explicitées dans les paragraphes dédiés aux budgets annexes.*
- Les reversements progressent sensiblement par rapport à 2023 (+0,2 %) du fait de la perception des Fractions de TVA en 2024 au titre de 2023. Pour le reste, le Fond de Péréquation des ressources intercommunale porté par l'agglomération diminue (1,6 M€ en 2023 contre 1,52 M€ en 2024) bénéficiant ainsi pour partie aux communes qui voient le montant de la DSC progressé à due concurrence du CIF (1,03M€ contre 0,99 M€ en 2023). L'Attribution de Compensation reste stable à 5,9 M€.
- Les intérêts de la dette relatifs à l'année 2024 s'établissent à 508 k€, en diminution par rapport à 2023 du fait du désendettement de l'agglomération.

➔ **Les soldes d'épargne**

en milliers d'euros	2023	2024	Evolution	
			Montant	%
Produits de gestion	41 709	43 868	+ 2 159	+ 5,2%
- Charges de gestion	-29 941	-30 990	- 1 049	+ 3,5%
= EPARGNE DE GESTION	11 768	12 878	+ 1 110	+ 9,4%
- Intérêts	-536	-508	+ 27	- 5,1%
Solde Résultats financier et exceptionnel	97	36	- 61	- 63,1%
= EPARGNE BRUTE	11 330	12 405	+ 1 076	+ 9,5%
- Remboursement du Capital de la dette	-3 865	-3 324	+ 541	- 14,0%
= EPARGNE NETTE	7 464	9 081	+ 1 617	+ 21,7%

Les différents niveaux d'épargne sont en progression du fait de la croissance globale des produits liée en particulier à l'indemnité d'assurance pour l'incendie de 2023. Les niveaux d'épargne garantissent le financement des investissements tout en permettant la poursuite du désendettement de l'agglomération.

2. Section d'Investissement

➔ **Les dépenses réelles d'investissement**

Les dépenses en section d'investissement s'élèvent globalement à 24,8 M€. Déduction faite du remboursement en capital de la dette (3,3 M€), les investissements s'élèvent à 21,5 M€ (15,9 M€ en 2023).

Les principales dépenses portent pour l'essentiel sur :

- Les dépenses d'équipement sur le patrimoine communautaire (13,8 M€) :
 - ❑ Les acquisitions et travaux d'aménagement des MSP pour 2,4 M€ dont 1,2 M€ sur Rodez Centre, 0,52 M€ sur Rodez Faubourg et 0,53 M€ sur Sébazac
 - ❑ Les travaux d'aménagement du Centre technique communautaire (2,5M€)
 - ❑ L'acquisition du site du nouveau Boulodrome (1,4M€)
 - ❑ Les travaux d'aménagement de de la Maison du Passet et du Musée Fenaille (0,7 M€)
 - ❑ Les travaux de rénovation énergétique et de confort thermique sur les sites de Géraldini, Denys-Puech, de l'Ecole de Musique et de l'Hôtel d'agglomération (1,4M€)
 - ❑ Les travaux divers sur le patrimoine dont les travaux sur le réseau d'eaux pluviales (1,4 M€), sur les bâtiments (0,6 M€) et la voirie (0,6M€)
- Les subventions d'équipement versées (6,9M€ dont 2,4M€ de délégation des aides à la pierre (AaP) concernent :
 - ❑ L'habitat (convention AaP, SRU, PRU, action foncière pour les communes) pour 3,9M€ dont 2,4 M€ octroyées par délégation de l'ANAH et de l'Etat.
 - ❑ Le pôle universitaire Champollion pour 0,8M€ (80% de la participation globale)
 - ❑ Les Fonds de concours aux communes pour un total de 0,4 M€
 - ❑ La contribution auprès de l'Etat pour la réalisation du shunt de la Gineste (0,8 M€)

Par ailleurs, 11 M€ d'engagements ont d'ores et déjà été réalisés et seront reportés sur 2025 avec notamment les requalifications des ZAE de Naujac et Cantaranne (1,7M€), l'installation d'ombrières photovoltaïques sur plusieurs sites de l'agglomération (1,2 M€), des fonds de concours aux communes (1,9M€), des travaux d'eaux pluviales (1,8 M€) ...

➡ **Le financement de l'investissement**

Le financement de l'investissement est assuré :

- par l'épargne brute, représentant 50 % du volume des dépenses d'investissement à financer ;
- par les ressources externes « définitives » dont le Fonds de Compensation de la TVA, la Taxe d'aménagement et les subventions d'équipement versées par les partenaires co-financeurs pour un montant total de 8,3 M€, soit 22 % des ressources d'investissement ;
- par un emprunt contracté à hauteur de 3 M€ soit 12% des dépenses à financer
- par le fonds de roulement de l'agglomération reporté des années antérieures pour 4M€ soit 16% du financement.

➡ **La dette**

L'agglomération s'est désendettée en 2024 sur son budget principal à hauteur de 0,3 M€. L'encours de dette sur ce Budget s'élève ainsi fin 2024 à 19,1 M€ (31 M€ fin 2020). En effet, le remboursement du capital de la dette (3,3M€) est supérieur au recours à l'emprunt réalisé par l'agglomération (3M€)

Rapportée à l'épargne Brute, la durée de désendettement de Rodez agglomération sur le Budget Principal s'élève à 1,5 années et assure ainsi une excellente solvabilité budgétaire de l'établissement.

Les équilibres budgétaires du Budget Principal de l'agglomération font état d'une situation financière saine malgré une évolution modérée des compensations fiscales.

Le niveau d'investissement réalisé en 2024 s'établit à un niveau élevé de 24M€, en progression constante depuis 2020, concrétisant les projets lancés dans le mandat et cela, sans augmentation du niveau de l'encours de la dette.

B - Le Budget annexe pour la Collecte des déchets

Les équilibres budgétaires du budget annexe s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT		RESULTATS 2024
2024		2024		
CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 506 747	IMPOTS ET TAXES	8 358 792	
CHARGES DE PERSONNEL	2 705 796	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	159 827	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	240 279	ATTENUATION DE CHARGES	36 102	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	PRODUITS DES SERVICES & VENTES	1 580 246	
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES	3 105	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	79 183	
		PRODUITS EXCEPTIONNELS (*)	804 578	
OPERATIONS REELLES	8 455 927	OPERATIONS REELLES	11 018 728	
OPERATIONS D'ORDRE	1 890 509	OPERATIONS D'ORDRE	239 991	
		REPORTS RESULTATS N-1	3 738 338	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 346 436	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 997 057	4 650 622
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT		RESULTATS 2024
2024		2024		
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	2 791 131	RESSOURCES PROPRES	387 947	
OPERATIONS REELLES	2 791 131	OPERATIONS REELLES	387 947	
OPERATIONS D'ORDRE	239 991	OPERATIONS D'ORDRE	1 890 509	
		REPORTS RESULTATS N-1	3 928 787	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 031 122	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 207 242	3 176 120
TOTAL DEPENSES	13 377 558	TOTAL RECETTES	21 204 300	7 826 742

➞ ***Les recettes réelles de fonctionnement***

Les ressources du Budget de Collecte des Déchets sont principalement constituées :

- de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont le produit a atteint 8,4 M€ en 2024 (en progression de + 4,0 % par rapport à 2023).
- de la redevance spéciale perçue pour la collecte et l'élimination des déchets issus des activités professionnelles (1,3 M€).
- des aides perçues auprès des différents partenaires (ADEME, SYDOM, Région). Elles s'élèvent, en 2024, à 159 K€.
- de diverses recettes d'exploitation (reprise des déchets déposés en déchetteries, location de bennes, mise à disposition de composteurs...) pour un montant total de 317 K€.
- Enfin, les produits exceptionnels 2024 intègrent le transfert au Budget Principal du bâtiment du Centre technique communautaire à la valeur nette comptable (805k€) affecté jusqu'à présent au seul service collecte mais qui sera désormais utilisé par plusieurs services de l'Agglomération (Collecte, Eau, Rivières, Atelier...)

Le total des produits réels de fonctionnement se porte à 11,0 M€, en hausse de 15,2 % par rapport à 2023.

➞ ***Les dépenses réelles de fonctionnement***

Le total des dépenses réelles de fonctionnement se situe à 8,5 M€, soit +6,1 % par rapport à 2023.

- Les charges à caractère général s'élèvent à 5,5 M€ en hausse de 8,5 %, conséquence des revalorisations du coût du transport et du traitement des déchets ;
- Les charges de personnel s'élèvent à 2,7 M€, en légère évolution de 0,4% par rapport à 2023 ;
- Dans les charges de gestion courante figure la cotisation au SYDOM (189 K€).

➞ ***Les soldes d'épargne***

En l'absence de dette sur le budget de collecte, les différents niveaux d'épargne (épargne brute et nette) sont de même valeur, soit 1,75 M€ pour 2024 (contre 1,6 M€ en 2023).

➞ ***Les investissements***

Le volume d'investissement s'élève, en 2024, à 2,8M€ (0,9 M€ en 2023). Les dépenses portent pour l'essentiel sur les dépenses liées au déploiement de points d'apports volontaires et des travaux de conteneurisation enterrée

(1,6 M€) ainsi que les acquisitions de véhicules de collectes (bennes et châssis pour 0.9 M€).

Le niveau de restes à réaliser sur ce budget reste par ailleurs important (3,9 M€) suite à la notification des marchés de travaux pour la construction de la nouvelle déchèterie des Moutiers (2,5 M€) et à la poursuite du déploiement des points de regroupement de collecte (0.6 M€).

Ces dépenses sont financées par l'épargne, le FCTVA, et le Fonds de Roulement disponible sur le budget.

Le Budget Collecte des Déchets est doté d'une capacité d'autofinancement et d'un Fonds de Roulement qui lui permettent de financer, sans recourir à l'emprunt, le programme d'investissement ambitieux qui a été engagé et d'améliorer ainsi les différents modes de collecte (déchèteries, renouvellement des bennes, points de regroupements...).

L'évolution des dépenses de fonctionnement, notamment le coût du traitement et de la collecte (masse salariale et carburant), nécessite une vigilance.

C - Le Budget annexe des Transports Urbains

La section de fonctionnement du Budget annexe s'équilibre en 2024 à hauteur de 7,7 M€ en progression de 4,0 % par rapport à 2023.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT		RESULTATS 2024
2024		2024		
CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 851 494	IMPOTS ET TAXES	5 956 828	
CHARGES DE PERSONNEL	90 911	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	416 018	
ATTENUATIONS DE PRODUITS	0	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 294 484	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 224	ATTENUATION DE CHARGES	259	
CHARGES FINANCIERES	116 268	PRODUITS EXCEPTIONNELS (*)	5 415	
OPERATIONS REELLES	7 061 897	OPERATIONS REELLES	7 673 003	
OPERATIONS D'ORDRE	619 918	OPERATIONS D'ORDRE	8 812	
		REPORTS RESULTATS N-1	0	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 681 816	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 681 816	0

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT		RESULTATS 2024
2024		2024		
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	19 043	RESSOURCES PROPRES	0	
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	505 644	RECOURS A L'EMPRUNT	0	
OPERATIONS REELLES	524 687	OPERATIONS REELLES	0	
OPERATIONS D'ORDRE	8 812	OPERATIONS D'ORDRE	619 918	
REPORTS RESULTATS N-1	0	REPORTS RESULTATS N-1	946 390	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	533 499	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 566 308	1 032 809
TOTAL DEPENSES	8 215 315	TOTAL RECETTES	9 248 124	1 032 809

➡ **Les recettes réelles de fonctionnement**

- Le Versement Transport (V.T.) constitue la principale ressource de ce budget. Celui-ci s'établit en 2024 à 6,0 M€, stable du fait d'un décalage d'encaissement de sommes début 2023.
- Les dotations et participations s'élèvent, pour leur part, à 416 K€. Elles sont composées de la Dotation Générale de Décentralisation (371 K€) et de la compensation V.T. versée par l'Etat suite au relèvement du seuil d'assujettissement (de 9 à 11 salariées) soit 35 k€. Celles-ci sont globalement en baisse du fait de la perception en 2023 d'une aide complémentaire de l'Etat de 86 k€ versée pour faire face à la progression du coût des énergies.
- Le Budget annexe Transports Urbain encaisse par ailleurs les redevances perçues auprès du délégataire du réseau (105 k€) et pour l'affichage publicitaire sur les arrêts de bus (62 k€).
- Enfin, la subvention pour équilibre du budget versée par le Budget Principal en 2024 s'établit à 1 162 k€ contre 664 k€ en 2023 du fait de la stabilisation du Versement Transport face à une augmentation des dépenses.

➡ **Les dépenses réelles de fonctionnement**

Les charges de fonctionnement réelles du budget annexe affichent pour 2024 un total de 7,1 M€ contre 6,8 M€ en 2023 (+6%).

- Elles sont constituées des charges de gestion courante : 6,9 M€ (contre 6,6 M€) constituées pour l'essentiel (6,7 M€) par la prestation versée à l'exploitant du service. L'évolution est liée à la progression globale des dépenses du délégataire impactant directement les modalités de facturation de la délégation.
- Les charges de personnel s'élèvent à 90 k€ ;
- Les frais financiers se chiffrent à 116 k€, en progression du fait de la contractualisation, en 2023 d'un nouvel emprunt.

➡ **L'investissement**

Les investissements réels hors dette s'élèvent à 19 k€. Cependant, la commande de 3 bus au gaz ainsi que d'une navette centre-ville a été engagée courant 2024 pour un total de 1,3 M€. Cette somme se retrouve dans les restes à réaliser du budget Transports.

L'annuité de la dette en capital s'élève à 505 k€ dont 106 k€ pour le remboursement de l'avance remboursable versée par l'Etat en période COVID.

Pour la dernière année d'exploitation du contrat actuel de la Délégation de Service Public relatif à la gestion du réseau urbain, le Budget annexe des Transports Urbains est financé par le budget Principal de l'agglomération à hauteur d'1,2 M€.
Des acquisitions de bus sont en cours afin de renouveler la flotte de bus disponible dans le cadre du nouveau contrat qui a débuté le 1^{er} janvier 2025.

D - Le Budget annexe Assainissement collectif

Le Budget annexe Assainissement Collectif étant assujéti à la TVA, les opérations budgétaires s'expriment hors TVA. Les équilibres comptables 2024 sont les suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT		RESULTATS 2024
2024		2024		
CHARGES A CARACTERE GENERAL	202 529	PRODUITS DES SERVICES & VENTES	2 605 440	
CHARGES DE PERSONNEL	349 642	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	22 848	
CHARGES FINANCIERES	75 219	PRODUITS EXCEPTIONNELS (*)	0	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 415			
OPERATIONS REELLES	628 807	OPERATIONS REELLES	2 628 288	
OPERATIONS D'ORDRE	1 885 081	OPERATIONS D'ORDRE	488 243	
		REPORTS RESULTATS N-1	3 095 864	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 513 888	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 212 396	3 698 508

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT		RESULTATS 2024
2024		2024		
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	1 889 016	RESSOURCES PROPRES	1 408 573	
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	911 354	RECOURS A L'EMPRUNT	0	
OPERATIONS REELLES	2 800 370	OPERATIONS REELLES	1 408 573	
OPERATIONS D'ORDRE	509 130	OPERATIONS D'ORDRE	1 905 967	
		REPORTS RESULTATS N-1	4 266 442	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 309 500	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 580 982	4 271 482
TOTAL DEPENSES	5 823 388	TOTAL RECETTES	13 793 377	7 969 990

➡ Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget assainissement collectif (opérations réelles) se chiffrent à 2,6 M€ et sont constituées :

- d'une part, des produits des services (chapitre 70) pour 2,6 M€ et qui représentent 99 % des ressources réelles de ce budget. L'essentiel de ce produit provient de la surtaxe d'assainissement perçue auprès des usagers (2,4 M€). S'y ajoute la participation financière du Budget Principal pour l'évacuation des eaux pluviales (200 K€) ;
- d'autre part, la redevance payée par le délégataire pour l'exploitation des réseaux communautaires.

➡ Les dépenses réelles de fonctionnement

S'agissant d'un service affermé, les charges de fonctionnement réelles sont relativement limitées. Elles s'élèvent à 628 K€, et sont réparties entre :

- les charges à caractère général pour 203 K€ (chapitre 011) constituées, pour l'essentiel de la contribution du Budget annexe vers le Budget principal pour la couverture des frais de structure de l'agglomération ;
- les charges de personnel (chapitre 012) d'un montant de 349 k€ ;
- les intérêts de la dette pour 75 k€.

➡ Les soldes d'épargne

Le Budget annexe dégage un autofinancement brut de 2,0 M€. Après déduction du remboursement du capital de la dette (911 k€), l'autofinancement net s'élève à 1,1 M€ disponible pour le financement des investissements.

➡ **L'investissement**

Les dépenses d'équipement s'élèvent en 2024 à 1,8 M€ (contre 2,5 M€ en 2023). Elles correspondent pour l'essentiel à des travaux sur les réseaux d'assainissement des différentes communes. En recettes, 1,2M€ HT sont réaffectés au Budget Principal de l'agglomération au titre du réseau des eaux pluviales pour les opérations terminées en 2024.

A noter sur ce budget annexe un montant de restes à réaliser fin 2024 à hauteur de 2,8M€HT correspondant aux opérations en cours, engagées financièrement mais non soldées.

Le financement des investissements est par ailleurs assuré par l'autofinancement et par une quote-part de la Taxe d'Aménagement (31 %) affectée au Budget Assainissement (soit 222 K€).

Le Budget Annexe n'a pas eu recours à l'emprunt en 2024. Le niveau de l'encours de dette s'établit à 2,0 M€.

En résumé : l'épargne brute annuelle du Budget annexe « Assainissement Collectif » et le Fonds de roulement assurent le financement du plan pluriannuel d'investissement sans nécessiter à court terme, de recourir à l'emprunt.

E - Le Budget annexe Eau de Rodez

Le budget annexe « Eau de Rodez », retrace les écritures relatives à l'activité de la Régie Eau sur le territoire de la commune de Rodez.

Les équilibres comptables 2024 s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT		RESULTATS 2024
2024		2024		
CHARGES A CARACTERE GENERAL	922 761	PRODUITS DES SERVICES & VENTES	2 843 771	
CHARGES DE PERSONNEL	566 437	ATTENUATION DE CHARGES	1 762	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 357	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 693	
ATTENUATIONS DE PRODUITS	346 944			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 225	PRODUITS EXCEPTIONNELS (*)	4 692	
OPERATIONS REELLES	1 864 724	OPERATIONS REELLES	2 854 917	
OPERATIONS D'ORDRE	570 774	OPERATIONS D'ORDRE	2 612	
		REPORTS RESULTATS N-1	989 937	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 435 498	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 847 466	1 411 968

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT		RESULTATS 2024
2024		2024		
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	999 608	RESSOURCES PROPRES	274 138	
OPERATIONS REELLES	999 608	OPERATIONS REELLES	274 138	
OPERATIONS D'ORDRE	2 612	OPERATIONS D'ORDRE	570 774	
		REPORTS RESULTATS N-1	0	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 002 221	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	844 912	-157 308
TOTAL DEPENSES	3 437 719	TOTAL RECETTES	4 692 378	1 254 659

➡ **Les recettes de fonctionnement**

- Les recettes réelles de fonctionnement se chiffrent en 2024 à 2,9 M€ et sont composées :
- Des facturations aux usagers (abonnements, consommations, redevances pollution et prélèvement). A noter que le service de l'Eau de Rodez a mis en place, début 2024, la tarification progressive de l'eau et la gratuité des 15 premiers mètres cubes. Le produit global s'élève à 2,8 M€ contre 2,4 M€ en 2023.
 - De facturations diverses aux usagers du service (travaux de branchements ou prestations diverses).

➡ **Les dépenses de fonctionnement**

Le total des charges de fonctionnement s'établit à 2,4 M€ (+1%) dont 570 k€ de dépenses d'ordre (amortissements). Elles sont constituées des dépenses nécessaires au fonctionnement de la régie et concernent pour l'essentiel :

- des charges de personnel pour 566 k€ ;
- du reversement à l'agence de l'eau de la redevance pollution (346 k€) ;
- des charges de gestion courante (pour 923 k€) dont la redevance prélèvement, les dépenses d'exploitation de l'usine de traitement de la Boissonnade, l'achat d'eau à EDF sur le Sarret et auprès du SIAEP de Montbazens, l'achat de matériaux et fournitures diverses, la location des sites d'hébergement de la Régie et la contribution au Budget Principal pour les dépenses de structures de l'agglomération.

➡ **Les soldes d'épargne**

L'autofinancement brut dégagé en 2024 par le budget annexe de l'eau s'établit à 990 k€ (recette réelles – dépenses réelles de fonctionnement) contre 752k€ en 2023 garantissant ainsi le financement de ses investissements.

➡ **L'investissement**

Les investissements mandatés en 2024 s'élèvent à 984 k€, avec pour l'essentiel les travaux relatifs au renouvellement des réseaux (Petit Languedoc et rue du Roussillon, chemin du Campet...).

A noter le remboursement au budget Principal de la dotation initiale au budget annexe pour 270k€. Ce remboursement sera intégralement réalisé fin 2025.

Le budget annexe de l'Eau ne comporte aucune dette bancaire fin 2024.

L'année 2024 est marquée par la mise en œuvre de la tarification progressive de l'eau et la gratuité des 15 premiers mètres cubes. Cette nouvelle tarification n'a pas altéré les équilibres financiers du budget annexe qui maintient les marges de fonctionnement suffisantes pour le financement de ses investissements.

F - Le Budget Office de Tourisme

Les équilibres du budget annexe s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT		RESULTATS 2024
2024		2024		
CHARGES A CARACTERE GENERAL	168 153	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	227 373	
CHARGES DE PERSONNEL	497 273	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	86 927	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 689	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	214 210	
CHARGES FINANCIERES	0	ATTENUATION DE CHARGES	874	
		PRODUITS EXCEPTIONNELS (*)	28	
OPERATIONS REELLES	669 115	OPERATIONS REELLES	529 412	
OPERATIONS D'ORDRE	2 614	OPERATIONS D'ORDRE	0	
		REPORTS RESULTATS N-1	363 844	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	671 729	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	893 257	
				221 528
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT		RESULTATS 2024
2024		2024		
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	11 191	RESSOURCES PROPRES	0	
OPERATIONS REELLES	11 191	OPERATIONS REELLES	0	
OPERATIONS D'ORDRE	0	OPERATIONS D'ORDRE	2 614	
		REPORTS RESULTATS N-1	104 331	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 191	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	106 945	
				95 754
TOTAL DEPENSES	682 920	TOTAL RECETTES	1 000 202	317 282

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 JUIN 2025

Le budget annexe retrace les activités de l'office de tourisme et de la gestion des grands spectacles à l'Amphithéâtre. Ces deux activités sont analytiquement dissociées afin de retracer au mieux chacune des thématiques.

➤ **La Gestion de l'office de tourisme**

Depuis 2023, les services de l'Office de Tourisme, des Musées et de la médiation sont mutualisés sur le site du Musée Fenaille. Cette mutualisation des moyens s'est accompagnée d'une rationalisation des dépenses portées pour partie par le Budget principal de l'agglomération.

Les dépenses se chiffrent globalement à 602 k€ contre 748 k€ en 2023 :

- les charges de personnel s'établissent à 455 k€ ;
- les autres charges s'établissent à 147 k€ comprenant notamment les dépenses informatiques et numériques et les charges de structure de l'agglomération.

Les recettes affectées au service se chiffrent à 442 k€ et correspondent pour l'essentiel :

- au produit de la taxe de séjour qui s'établit pour 2024 à 185 k€ (chapitre 75) ;
- à la contribution du Budget Principal pour le budget annexe soit 227 k€ (contre 463k€ en 2023). Cette contribution a été limitée en 2024, l'équilibre du budget annexe a été réalisé par les excédents cumulés des exercices antérieurs.

➤ **La Gestion des Grands spectacles de l'Amphithéâtre**

Les dépenses s'établissent à hauteur de 69 k€ et intègrent :

- les charges de personnel à 42 k€ ;
- les charges de gestion courante pour 27 k€ comprenant pour l'essentiel, les prestations nécessaires à l'organisation des spectacles (sécurité, ...).

Les recettes constatées se chiffrent à 88 k€ et se comprennent pour l'essentiel la rémunération des producteurs pour les spectacles mis en location (85 k€).

Le résultat constaté en 2024 sur la gestion de l'Amphithéâtre s'établit donc à 18 k€ et ne nécessite donc pas de financement complémentaire par le budget Principal.

L'année 2024 marque une diminution du niveau des charges rattachées à l'office de tourisme du fait de la mutualisation des moyens avec les services du Musée (notamment l'informatique et les dépenses du bâtiment). La contribution d'équilibre du budget principal affiche donc une forte diminution par rapport aux deux premières années d'exercice.

F - Le Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif

Les produits du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont constitués pour l'essentiel des redevances perçues au titre des contrôles d'installations effectués. Celles-ci s'établissent au titre de l'année 2024 à 24 k€. La contribution versée par le Budget Principal pour réaliser l'équilibre budgétaire du budget annexe s'établit à 10 k€ en 2024 (12k€ en 2023).

Les charges sur ce budget, essentiellement liées aux effectifs, s'élèvent à 48 K€.

G - Le Budget des Boutiques

Le budget annexe des boutiques retrace les opérations de commercialisation réalisées sur les boutiques des musées et de l'Office de Tourisme qui a été intégré en novembre 2023 sur le site du Musée Fenaille.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 JUIN 2025

Les recettes réelles du budget annexe (pour l'essentiel, le chiffre d'affaires) s'élèvent à 63 K€ pour des dépenses affectées au budget de 60 K€ (achat de marchandises, publications et masse salariale pour l'essentiel).

Le Budget annexe affiche donc un excédent d'exploitation sur 2024 de +3k€. Après intégration de la variation des stocks, le résultat annuel s'établit à -2,5 k€ absorbé par le fonds de roulement global du budget annexe.

H - Le Budget Autorisation et Droits des Sols (ADS) hors agglomération

Le Budget annexe ADS constate les prestations réalisées par le service Droits des sols de Rodez agglomération au profit de 22 communes hors de la communauté. Ce budget est équilibré par les facturations aux communes bénéficiant de ce service, sur la base du nombre de dossiers traités.

Pour 2024, les recettes s'élèvent à 205 K€ (192k€ en 2023) pour des dépenses réelles qui se chiffrent à 179 k€ (172 K€ en 2023), dégageant ainsi un résultat annuel de 26 K€ et un résultat comptable cumulé sur le budget de 168 k€.

I - Le Budget Gémapi

Le Budget GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est financé par le produit d'une taxe spécifique dont le produit est voté en Conseil d'agglomération. Le produit 2024 est identique à celui de 2023 et s'élève à 146 K€. (52k€ complémentaires sont versés en complément de la suppression de la base THRS et en compensation de l'abattement pour moitié des bases fiscales des locaux industriels).

Les dépenses portées par l'agglomération (masse salariale et charges générales) font l'objet d'une facturation au Syndicat Mixte Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A) au titre d'une mise à disposition de service à hauteur de 90 %. Le SMBV2A réalise les travaux d'aménagement des berges et facture à l'agglomération les prestations réalisées sur son territoire.

Le budget dégage au titre de 2024 une épargne excédentaire de 51 K€.

J - Le Budget des Zones d'Activités Économiques

Bien que présentant un caractère d'investissement, les aménagements des zones d'activités économiques sont budgétairement retracés en section de fonctionnement et font l'objet d'une comptabilité de stocks de terrains.

Les recettes de fonctionnement du budget des zones d'activités s'élèvent à 1 895 k€. Celles-ci correspondent pour l'essentiel à des cessions de parcelles sur les ZAE des Cazals (783 k€), des Molinières (613 k€) d'Arsac (288 k€) et de Bel-Air (211 k€).

Le niveau des dépenses s'établit à 1 407 k€ dont 514 k€ portent sur l'aménagement de la zone des Molinières et 364 k€ la ZAE de Naujac 3.

A noter le remboursement de l'annuité de dette pour un montant de 299 k€ (dont 4 k€ d'intérêts).

K - Le Budget de la Z.A.C. de Bourran

La ZAC de Bourran, dont les opérations sont également retracées en section de fonctionnement, enregistre des dépenses à hauteur de 243 k€ avec pour l'essentiel, la finalisation de la rue de Londres et de l'îlot Salabru.

L - Le Budget de la Z.A.C. de l'Estréniol

Les dépenses réalisées en section de fonctionnement en 2024 se chiffrent à 1,7 M€ et correspondent à la réalisation de la seconde phase de l'aménagement de la ZAC et la viabilisation principale des derniers lots au nord.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 JUIN 2025

A noter en 2024, la contractualisation d'un nouvel emprunt de 2 M€ destiné à financer la nouvelle phase de travaux sur la ZAC.

M – Le Budget de la Z.A.C. de Combarel

Le Budget annexe a encaissé courant 2024 le produit de la cession des Lot A de la ZAC pour 632 k€. Cette cession fait suite à celle en 2023 du lot M.

Les dépenses réalisées se limitent à 213 k€ dont 134 k€ d'intérêts bancaires. La poursuite des opérations d'aménagement par l'agglomération interviendra à la fin des chantiers sur ces deux lots ainsi que sur le bâtiment du Quadrilatère.

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 10 juin 2025, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

M. Christian TEYSSEDRE quitte l'hémicycle, M. Jean-Philippe KEROSLIAN, élu Président de séance, met aux voix le Compte Financier Unique tel qu'il vient d'être présenté.

BUDGET PRINCIPAL :

Votants : 44

Pour : 42

Abstention : 0

Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Votants : 44

Pour : 42

Abstention : 0

Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Votants : 44

Pour : 42

Abstention : 0

Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

COLLECTE ET ELIMINATION DES DECHETS :

Votants : 44

Pour : 42

Abstention : 0

Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

TRANSPORTS URBAINS :

Votants : 44

Pour : 42

Abstention : 0

Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

EAU DE RODEZ :

Votants : 44

Pour : 42

Abstention : 0

Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

VENTE DE PRODUITS DERIVES AU SEIN DES BOUTIQUES :

Votants : 44

Pour : 42

Abstention : 0

Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 JUIN 2025

AUTORISATIONS ET DROITS DES SOLS (ADS) POUR LES COMMUNES HORS AGGLOMERATION :

Votants : 44
Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

GEMAPI :

Votants : 44
Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

OFFICE DE TOURISME :

Votants : 44
Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES :

Votants : 44
Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

ZAC DE BOURRAN :

Votants : 44
Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

ZAC DE L'ESTRENIOL :

Votants : 44
Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

ZAC DE COMBAREL :

Votants : 44
Pour : 42
Abstention : 0
Contre : 2 (Alexis CESAR, Marion BERARDI)

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président et la Secrétaire de séance,
Signée par M. Christian TEYSSERE
Signée par Mme Marion BERARDI
Publiée par voie électronique
le 30 juin 2025
Dématérialisé

DÉTAIL du VOTE du COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (Budget Principal uniquement)

- Nombre de membres en exercice : 50
- Nombre de membres présents : 36
- Nombre de suffrages exprimés : 44

- VOTES :
 - Contre
 - Pour

2 (manion BÉRARDI, Alexis CÉSAR)
42

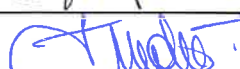
- Date de la convocation : 18 juin 2025

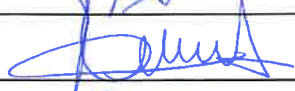
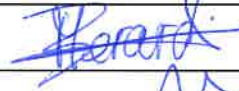
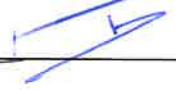
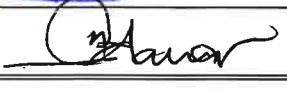
Présenté par M. Christian MAZUC,
Vice-Président de Rodez agglomération
A Rodez, le 24 juin 2025
Le Vice-Président,

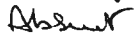


Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
A Rodez le 24 juin 2025

Les membres du Conseil de Communauté,

COMMUNES	DÉLÉGUÉS	SIGNATURES DES CONSEILLERS PRÉSENTS
DRUELLE-BALSAC	GAYRARD Patrick	
	RIVIERE Elodie	Absente
	REMISE Jean-Paul	
LE MONASTERE	CALMELS Nathalie	Absente
	MONTOYA Jacques	
LUC-LA-PRIMAUBE	BAILLET-SUDRE Isabelle	
	BESSIERE Alain	Absent
	CATALA Guy	Absent
	CENSI Martine	Absente
	GOMBERT Dominique	
	SADOUL Jean-Philippe	
OLEMPS	KAYA-VAUR Danièle	
	LOPEZ Sylvie	
	PRINGAULT Pascal	

COMMUNES	DÉLÉGUÉS	SIGNATURES DES CONSEILLERS PRÉSENTS
ONET-LE-CHATEAU	ABADIE-ROQUES Valérie	Absente
	BEC Dominique	
	DINCEL Gulistan	
	DOUZIECH Jacques	
	GINESTET Mathieu	Absent
	GUIANCE Elisabeth	
	KEROSLIAN Jean-Philippe	
	PAULAT Jean-Luc	
	TAUZIN Marie-Noëlle	
RODEZ	ALAUZET Céline	Absente
	BERARDI Marion	
	BEZOMBES Martine	
	BOUGES Jean-François	
	BULTEL-HERMENT Monique	
	CASTAGNOS Fabienne	
	CESAR Alexis	
	COSSON Jean-Michel	Absent
	CROUZET Maryline	
	DONORE Joseph	
	FAUX Mathilde	
	FERRAND Bernard	
	FOURNIE Francis	
	JULIEN Serge	
	LAURAS Christophe	
	MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie	Absente
	RAUNA Alain	Absent
	TAUSSAT Régine	
	VARSİ Florence	
	VIDAMANT François	

COMMUNES	DÉLÉGUÉS	SIGNATURES DES CONSEILLERS PRÉSENTS
SAINTE-RADEGONDE	PAGES-TOUZE Laurence	
	ROGER Jean-Pierre	
SEBAZAC-CONCOURES	BOUCHET Didier	
	CAYLA Florence	
	PICASSO Alain	

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Date de décision: 24/06/2025

Date de réception de l'accusé 01/07/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 250624098DL

Identifiant unique de l'acte : 012-241200187-20250624-250624098DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 250624-098-DL - CFU 24 .pdf (

99_DE-012-241200187-20250624-250624098DL-DE-1-1_1.pdf)